1879 au 3 décembre 1887, fut président de la République française.

* **MONUMENT** s. m. — Encycl. Admin. et Législ. *Monuments historiques.* La loi du 30 mars 1887 règle définitivement la question de la conservation des monuments historiques. Voici les principales dispositions de cette loi. Les immeubles, par nature ou par destination, dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national sont classés en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Ces immeubles peuvent être la propriété soit de l'État, soit des départements, des communes, des fabriques ou de tout autre établissement public, soit des particuliers. L'immeuble appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public est classé par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en cas d'accord avec l'établissement propriétaire et le ministre dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. En cas de désaccord, le classement est prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique. La loi du 30 mars 1887 traite aussi de la conservation des objets mobiliers ayant un intérêt artistique ou historique et regle les conditions de classement de ces objets. V. MOBILIER.

Enfin, la même loi spécifie ce qui doit être fait lorsque des fouilles mettent à découvert des monuments ou des objets présentant un intérêt soit historique soit artistique. Lorsque, par suite de fouilles, de travaux, ou d'un fait quelconque, on découvre des monuments, des pierres, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, le maire de la commune doit assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui ont été prises. Le préfet en réfère, dans le plus bref délai, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui statue sur les mesures définitives à prendre. Si la découverte a lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avise le préfet. Sur le rapport de ce haut fonctionnaire, et après avis de la commission des monuments historiques, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts peut poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique.

La loi du 30 mars 1887 est applicable à l'Algérie et à tous les pays placés sous le protectorat de la France. En Algérie, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions qui pourraient exister sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'État ou concédés par lui à des établissements publics ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'État.

En exécution de la loi du 30 mars 1887, les monuments de nature à intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art ont été divisés en classes : monuments antiques : monuments du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes; monuments mégalithiques. A cette loi de 1887 est annexée la liste des monuments historiques de France.

Monuments de l'art antique, par M. Olivier Rayet. V. ART ANTIQUE (Monuments de l').

MONVAL (Georges), acteur et littérateur français, né à Monceau, commune d'Avron (Seine-et-Marne) en 1845. D'abord acteur à l'Odéon, il a été nommé en 1878 sociétaire du Théâtre-Français. Il a fondé en 1879 le *Moliériste*, petite revue spéciale pleine d'intérêt qui a cessé de paraître au 1er janvier 1889. On lui doit en outre : *les Théâtres subventionnés* (1878, in-8°); *l'Odéon : Histoire du Second Théâtre-Français* (1880, in-8°), en collaboration avec M. Porel; *le Costume à la Comédie-Française* (1884, in-fol.); *Recueil de pièces sur la mort de Molière* (1885, in-12). Il a de plus donné une édition du *Théâtre de Molière* et du *Théâtre de S. Chappuzeau*.

MONVEL (Louis-Maurice BOUTET DE), peintre français, né à Orléans en 1850. Il est fils de C. Boutet de Monvel, lexicographe, et descend à la famille qui a fourni le tragédien Monvel, Mlle Mars, Adolphe Nourrit, les frères Baptiste et Mme Desmousseaux. Il commença ses études de peinture dans l'atelier de M. de Rudder et eut ensuite pour maîtres MM. Cabanel, J. Lefebvre, G. Boulanger, et Carolus-Duran. Il exposa pour la première fois au Salon de 1874, où on reçut de lui une *Tentation de Saint-Antoine*; depuis il a exposé : portrait de *Mounet-Sully* (Salon de 1876); *le Bon Samaritain* (1878), qui obtint une médaille de 3e classe; *les Sorcières* (1880; 2e médaille). Des séjours qu'il fit à diverses reprises en Algérie, en 1878, lui ont inspiré quelques bons tableaux : *Sur les hauts plateaux*, scènes de la vie algérienne (1878); *le Retour des corvées d'eau* (Salon de 1880). En 1885, une grande toile qu'il avait envoyée au Salon et qui était déjà placée, *l'Apothéose*, fut enlevée la veille de l'ouverture par ordre de M. Turquet, sous-secrétaire pour le gouvernement de la République quoique M. Boutet fût exempt du jury d'examen (v. APOTHÉOSE). Depuis, on a vu de lui : *Paul Mounet*, de l'Odéon, portrait (Salon de 1886); *Mlle Rachel Boyer*, portrait; *les Vieux* (1887); *Mlle A. Dudlay*, portrait (1888); *la Mission abandonnée*, *le Vagabond* (1889). M. Boutet de Monvel est membre de la Société des Aquarellistes français et il a fait paraître de nombreux dessins dans de nombreux journaux. Citons entre les illustrations de *Vieilles Chansons et Rondes*, *Chansons de France*, *Nos enfants*, *Théâtre de Maître Trubelin*, *la Civilité puérile et honnête*.

* **MONY** (Stéphane), ingénieur et homme politique français, né à Paris en 1800. — Il est mort à Moulins le 10 mars 1884. Il s'était porté sans succès candidat à la députation dans l'arrondissement de Montluçon, le 14 octobre 1877. On lui doit deux ouvrages : *De la Décentralisation* (1871, in-8°); *Étude sur le travail* (1882, 2 vol. in-8°).

MONZIÈS (Louis), graveur français, né à Montauban. Il eut pour maître M. Gaucheret et débuta en 1876. Il avait envoyé : le portrait de *M. Coquelin*, d'après M. Vibert; le *Maréchal Duroc*, d'après Meissonier; 1795, d'après Goupil; *le Marché aux patisques*, d'après M. Vibert; *les Pèlerins de sainte Odile*, d'après Brion; *la Folie de van der Goes*, d'après M. Wauters (1876); les précédentes gravures reparurent lors de l'Exposition universelle de 1878; puis vinrent : *le Martyre de Saint-Sébastien*, d'après M. Ribot (1879); *l'Enterrement d'un marin à Villerville*, planche acquise par le ministère des Beaux-Arts et qui témoignait des grandes qualités et de la souplesse du talent de M. Monziès (1880); le portrait de *Mlle Sarah Bernhardt*, d'après M. Clairin (1881); *Une lecture chez Diderot*, d'après M. de Meissonier et le portrait de *M. Meissonier fils en costume de Louis XIII*, d'après M. Meissonier (1885); une gravure d'après M. Meissonier (1889). M. Monziès a obtenu une médaille de 2e classe en 1880.

MOOREA, île de l'archipel de Taïti. V. EMEIO.

MOPTI ou **MOBTI**, ville du Soudan occidental, dans le pays de Massina, sur la rive droite du Niger, au confluent du bras principal et de son grand affluent de droite, le Mahel Balevel, à 480 kilom. N.-E. de Bammako et à 450 kilom. S.-O. de Tombouctou; 2.000 hab. La ville de Mopti est composée de deux villages, l'un toucouleur, l'autre peuhl. La canonnière « le Niger » arriva à Mopti le 17 juillet 1887.

* **MORA** (don José Joaquim DE), littérateur espagnol, né à Cadix en 1784. — Il est mort à la fin de 1863.

Morale (LE FONDEMENT DE LA), par Arthur Schopenhauer, traduit de l'allemand par A. Burdeau (1879, in-18). Cet ouvrage est un mémoire écrit en 1840 par le philosophe allemand en vue d'un concours ouvert par l'Académie royale de Danemark.

La morale de Schopenhauer est très simple. Elle se réduit au précepte de faire du bien aux autres et de ne leur point faire de mal, le bien étant défini : ce que nous désirons pour nous-mêmes, et le mal : ce que nous craignons. Elle se résume dans cette maxime : *Neminem læde, imo omnes quantum potes juva.* Elle a ainsi deux parties qui répondent à deux vertus et qui portent le sujet : *Neminem læde* (ne cause de dommage à personne), c'est la justice ; *Omnes quantum potes juva* (fais tout le bien possible à tous), c'est la charité. Selon Schopenhauer, toute action ou omission dont la fin dernière est le bien ou le mal de l'agent s'appelle égoïste; et de ce que l'égoïsme, pris en ce sens général, exclut la moralité. « Un acte a-t-il pour motif un but égoïste, il ne peut avoir aucune valeur morale. Veut-on qu'un acte ait une valeur morale? qu'il n'ait pour motif direct ou indirect, prochain ou éloigné, aucune fin égoïste. » Il rapporte toutes les actions humaines à trois motifs ou principes généraux, qui sont : 1° l'*égoïsme*, ou la volonté qui poursuit son bien propre (il n'a pas de limites); 2° la *méchanceté*, ou la volonté poursuivant le mal d'autrui (elle peut aller jusqu'à l'extrême cruauté); 3° la *pitié*, ou la volonté poursuivant le bien d'autrui (elle peut aller jusqu'à la noblesse et la grandeur d'âme). Les deux premiers, l'égoïsme et la méchanceté, sont antimoraux. Le troisième, la pitié, est l'unique source de tous les actes moraux : *Neminem læde, imo omnes quantum potes juva*, est la maxime de la pitié, qui contient justice et charité. En prenant les coordonnées de ces termes, on obtient les maximes de l'égoïsme pur et de la méchanceté pure. Égoïsme pur : *Neminem juva, imo omnes, si fortè conducit, læde* (ne fais du bien à personne, et même fais du mal à tous, si tu y trouves de l'avantage). Méchanceté pure : *Neminem juva, imo omnes quantum potes læde* (ne fais du bien à personne, et même fais à tous autant de mal que possible). Tous les caractères humains rentrent dans les trois genres : égoïsme, méchanceté, ou mélange des vertus et tous les vices s'y ramènent.

Schopenhauer adopte la théorie kantiste de la liberté rejetée du phénomène à la chose en soi, et il en tire cette conséquence que les hommes se classent en bons et mauvais, moraux et égoïstes ou méchants, absolument et toujours, sans qu'aucune action bonne ou mauvaise qu'ils ont apportée en ce monde. Toutes les décisions de nos volontés sont, à leurs propres yeux, déterminées; mais il n'en est pas, comme la plupart des déterministes, à l'action du milieu et des circonstances; il les fait venir de ce qu'il appelle le caractère *intelligible*, c'est-à-dire mystérieux, d'une liberté intemporelle, et qui porte ici-bas des fruits nécessaires.

Cette pitié, qui fait les caractères moraux et dont l'absence fait les caractères immoraux, il importe d'en comprendre la nature et d'en rechercher l'origine. On a dit que la pitié naît d'une illusion de l'imagination. Par là quelle nous nous mettrions à la place du malheureux, et croirions ressentir en notre propre personne ses douleurs à lui. Schopenhauer n'admet pas cette explication psychologique de la pitié. « Nous ne cessons pas, dit-il, de voir clairement que le patient, c'est lui, non pas nous; aussi c'est de lui et non de nous que dans la nôtre, que nous ressentons la souffrance, de façon à en être émus. Nous pâtissons avec lui, donc ce qui s'appelle pitié, douleur comme si elle était *nôtre*, et nous n'ajoutons pas nous figurer qu'elle soit nôtre. » C'est la métaphysique seule qui peut donner la clef du mystère. On se trouve la difficulté? En ceci, que les hommes sont des individus, et qu'on ne voit point pourquoi leurs motifs d'action ne seraient point d'eux-mêmes, et de leurs intérêts propres. Cette difficulté disparaît, si « l'individuation n'est qu'une pure apparence, résultant de l'espace et du temps, c'est-à-dire des formes créées par la faculté de connaître dont jouit mon cerveau, et imposées par elle à ses objets »; si « tous les individus, quelconques et sans exception, ont qu'un seul et même être qui, présent en chacun d'eux et partout identique, seul vraiment existant, se manifeste en tous ». En effet, c'est précisément ce que, d'après Schopenhauer, nous apprend la métaphysique. La pitié, principe psychologique de la morale, a son origine dans l'unité substantielle de l'être. Il faut qu'un individu se reconnaisse lui-même et son être propre en *un autre* : telle est la base métaphysique de la morale.

Morale (LE PRINCIPE DE), par M. Charles Secrétan (1884, in-12). Cet ouvrage a été précédé d'une introduction où l'auteur réfute la théorie positiviste des trois états, d'après laquelle la religion, la métaphysique et la science positive sont trois périodes de l'esprit humain qui se succèdent sans se reproduire. Il ne faut pas parler, selon M. Secrétan, de trois états successifs, mais bien de trois aspects des choses que le même esprit peut et doit envisager pour embrasser la réalité tout entière. »

Passons à l'objet du livre. Le principe de la morale n'est, pour M. Secrétan, ni purement rationnel ou apriorique, ni purement expérimental. L'élément apriorique de la morale est le devoir ou l'obligation, qui suppose le libre arbitre. L'auteur montre que la liberté et l'obligation sont les postulats nécessaires de toute morale et il combat les systèmes philosophiques qui les nient. Il accorde que la liberté ne peut être démontrée; mais le déterminisme universel ne peut pas l'être davantage; entre les deux hypothèses, il faut préférer celle qui est exigée par la raison pratique parce qu'il faut accorder la primauté à la raison pratique. Il est vrai que l'enseignement moral conserve sa raison d'être même dans la conception déterministe, si l'agent se croit libre au moment où il agit. Mais le déterministe est contraint de donner une double vie; il agit comme s'il croyait libre, tout en sachant que cette croyance est une illusion. Penser que l'existence nouvelle des êtres moraux repose sur une erreur, c'est nier l'ordre et l'harmonie et rendre ainsi fort difficile à concevoir l'accord entre la pensée bien conduite et les choses.

L'empirisme pur, qui nie l'idée d'obligation, n'est pas moins incompatible avec la morale que le déterminisme. La morale impliquant un idéal qui s'impose universellement à la pensée, et cet idéal ne peut être fourni par l'expérience. On ne saurait puiser cet idéal dans le bonheur, car chacun prend son plaisir où il le trouve. D'ailleurs, comment tirer des faits un droit qui s'élève contre les faits, qui les juge et qui prétend les régir? On ne peut s'appuyer dans les recommandations qu'on fait à l'agent que sur son intérêt à lui. Aussi la morale empirique a-t-elle pu donner d'excellents conseils, mais a-t-elle peu de rigueur scientifique : si même elle subsiste, c'est avec le concours désimulé de la raison. C'est donc à la raison qu'il faut d'abord s'adresser. La raison nous donne le principe formel de la morale, l'idée d'obligation, mais rien de plus. Par elle-même, nous apprend-elle qu'il existe un devoir; elle ne nous dit pas ce qui est l'objet du devoir; mais elle nous fait un devoir de le chercher. Kant s'est trompé lorsqu'il a cru pouvoir déduire la matière de la loi morale de sa pure forme. Cette matière ne peut être démandée qu'à la connaissance expérimentale de l'homme et du monde.

Ainsi, le principe de la morale doit comprendre deux éléments : l'élément formel est l'idée d'obligation, une donnée empirique à laquelle s'applique l'idée d'obligation. Cette donnée empirique est la connaissance des agents moraux. La conscience nous apprend que nous faisons partie d'un tout, dont les membres sont unis les uns aux autres par les liens les plus intimes de la *communauté des êtres libres d'un tout solidaire*. Comme notre devoir doit être en rapport avec notre nature, le principe de la morale pourra se formuler ainsi : *Agis comme la partie libre d'un tout solidaire*. La solidarité s'explique par l'unité en quelque sorte substantielle de l'espèce. On objecte ici que l'impératif oblige à affirmer la liberté et la responsabilité des individus, lesquelles sont inconciliables avec l'unité de substance. Pour une doctrine devienne une véritable science, il faut qu'elle envisage les conséquences nécessaires et non pas seulement accidentelles de nos actions; il faut que, dépassant l'utilitarisme empirique, elle arrive à l'utilitarisme rationnel.

L'auteur est ainsi conduit à faire dépendre la morale de la logique, de la psychologie et de la sociologie. Elle vient après ces diverses sciences, s'y appuie, et ne pouvait être exposée qu'après leur exposition même. De là la nécessité d'étudier les phénomènes moraux sous leurs divers aspects : biologique, psychologique et sociologique.

Qu'est-ce que la science morale considérée au point de vue biologique? C'est « une détermination de la conduite d'hommes associés, qui sont constitués de telle sorte que les diverses activités qui concourent à la conservation de l'individu, au développement de la famille et au bien-être de la cité, sont le résultat de l'exercice spontané de facultés bien proportionnées, dont chacune poursuit sa satisfaction même la somme de plaisir qu'elle doit donner ». M. Spencer explique et justifie cette définition, en rapportant cette vérité, mise en lumière par la biologie, que, dans le monde des animaux en général, « la douleur est corrélative à des actions nuisibles pour l'organisme, et le plaisir corrélatif à des actes utiles »; d'où il suit que le plaisir est essentiellement bon au point de vue moral, et la douleur mauvaise. Si l'on refuse d'admettre cette proposition, c'est à cause des exceptions qui ont fait perdre de vue la règle elle-même. Mais ces exceptions s'expliquent facilement. Pour l'humanité, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, la considération exclusive des plaisirs et des peines les plus proches tromperait souvent. C'est qu'il y a eu, dans le développement du genre humain des changements qui ne sont point arrivés à leur terme. Notre nature est mal adaptée aux conditions; elle doit se transformer elle-même à mesure que les conditions doivent changer, et l'anomalie consistera disparaître un jour; elle n'a rien de necessaire ni de permanent. Un moment viendra où l'homme n'aura qu'à suivre sans effort l'impulsion du plaisir. Si nous passons au point de vue psychologique, nous avons encore affaire au plaisir et à la douleur, mais en tant que leur représentation constitue un motif réfléchi. Comment s'est formée l'idée d'obligation? Par l'évolution des motifs, qui se fait du simple au complexe. Elle a émergé par degrés des règles successivement imposées par l'autorité politique, tendra simultanément aux trois fins que l'homme peut se proposer : sa propre conservation, la conservation de sa famille et celle des autres hommes, en un mot, le plus haut développement de la vie. Mais la vie vaut-elle la peine de vivre? Éclaircis le sentiment de l'obligation lui-même; car il doit arriver un moment dans l'évolution où toutes les facultés se développeront spontanément et seront, par ce développement même, une cause de plaisir. La conduite morale sera devenue la conduite naturelle. Au point de vue sociologique, la science de la morale détermine quelles formes de conduite sont les plus propres à établir une société où la vie de tous soit à la fois la plus longue, la plus large, la plus complète possible. Différents codes de conduite, de valeur relative et provisoire, ont été nécessités par les différents états sociaux; ils feront place au code définitif quand la paix sera pour toujours établie.

Morale sans obligation ni sanction (ESQUISSE D'UNE), par M. Guyau (1885, in-8°). L'objet de cet ouvrage est de tirer un système de morale de l'hypothèse de l'évolution considérée comme démontrée. M. Guyau y traite successivement du point de vue scientifique; des divers essais pour justifier métaphysiquement l'obligation; de la critique de l'idée de sanction et des derniers équivalents possibles du devoir. Il étudie d'abord le devoir à titre de fait. C'est, selon lui, non une idée, mais un penchant, une force irrationnelle et systématique comme celle de tous les instincts. Quelle est l'origine de cette force? L'école hédoniste ou utilitaire croit la trouver dans la conscience du plaisir et dans le désir qui en résulte; mais le sentiment moral a une source plus profonde que le plaisir et la conscience peut découvrir les conséquences naturelles de leurs actions, n'en saurait être la cause. Il est impossible, avec Hobbes, que les lois civiles font seules la distinction du bien et du mal, c'est tomber dans le cercle vicieux. Si la législation commande des actes qui ont naturellement des effets avantageux, il est interdit des actes qui ont naturellement des effets nuisibles, ne n'est pas elle qui rend ces actes bons ou mauvais; toute son autorité se fonde sur les effets que ces actes produisent. Les intuitionnistes anglais qu'on s'en tienne aux inspirations de la conscience; mais comment reconnaître que les impulsions de la conscience ne nous trompent pas, si nous ne regardons pas aux effets des actes qu'elle nous commande ou nous interdit? Les utilitaires eux-mêmes ne tiennent pas suffisamment compte des relations de cause à effet dans leur appréciation de la conduite; ils en jugent par une indication et non par une explication toute empirique, qui « n'équivaut nullement à la reconnaissance de la causation dans toute la force du terme ». Pour que leur doctrine devienne une véritable science, il faut qu'elle envisage les conséquences nécessaires et non pas seulement accidentelles de nos actions; il faut que, dépassant l'utilitarisme empirique, elle arrive à l'utilitarisme rationnel.

L'auteur est ainsi conduit à faire dépendre la morale de la logique, de la psychologie et de la sociologie. Elle vient après ces diverses sciences, s'y appuie, et ne pouvait être exposée qu'après leur exposition même. De là la nécessité d'étudier les phénomènes moraux sous leurs divers aspects : biologique, psychologique et sociologique.

Qu'est-ce que la science morale considérée au point de vue biologique? C'est « une détermination de la conduite d'hommes associés, qui sont constitués de telle sorte que les diverses activités qui concourent à la conservation de l'individu, au développement de la famille et au bien-être de la cité, sont le résultat de l'exercice spontané de facultés bien proportionnées, dont chacune poursuit sa satisfaction même la somme de plaisir qu'elle doit donner ». M. Spencer explique et justifie cette définition, en rapportant cette vérité, mise en lumière par la biologie, que, dans le monde des animaux en général, « la douleur est corrélative à des actions nuisibles pour l'organisme, et le plaisir corrélatif à des actes utiles »; d'où il suit que le plaisir est essentiellement bon au point de vue moral, et la douleur mauvaise. Si l'on refuse d'admettre cette proposition, c'est à cause des exceptions qui ont fait perdre de vue la règle elle-même. Mais ces exceptions s'expliquent facilement. Pour l'humanité, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, la considération exclusive des plaisirs et des peines les plus proches tromperait souvent. C'est qu'il y a eu, dans le développement du genre humain des changements qui ne sont point arrivés à leur terme. Notre nature est mal adaptée aux conditions; elle doit se transformer elle-même à mesure que les conditions doivent changer, et l'anomalie consistera disparaître un jour; elle n'a rien de necessaire ni de permanent. Un moment viendra où l'homme n'aura qu'à suivre sans effort l'impulsion du plaisir. Si nous passons au point de vue psychologique, nous avons encore affaire au plaisir et à la douleur, mais en tant que leur représentation constitue un motif réfléchi. Comment s'est formée l'idée d'obligation? Par l'évolution des motifs, qui se fait du simple au complexe. Elle a émergé par degrés des règles successivement imposées par l'autorité politique, l'autorité religieuse et l'autorité sociale. Ces règles n'ont été qu'une préparation à la loi morale que nous devons nous donner nous-mêmes et qui doit se fonder sur les conséquences naturelles et nécessaires de nos actes. Avec le temps doit s'effacer le sentiment de l'obligation lui-même; car il doit arriver un moment dans l'évolution où toutes les facultés se développeront spontanément et seront, par ce développement même, une cause de plaisir. La conduite morale sera devenue la conduite naturelle. Au point de vue sociologique, la science de la morale détermine quelles formes de conduite sont les plus propres à établir une société où la vie de tous soit à la fois la plus longue, la plus large, la plus complète possible. Différents codes de conduite, de valeur relative et provisoire, ont été nécessités par les différents états sociaux; ils feront place au code définitif quand la paix sera pour toujours établie.

MORBIHAN (DÉPARTEMENT DU). — D'après le recensement de 1885, ce département compte une population de 521.614 habitants. Il est divisé en 250 communes, 37 cantons, 4 arrondissements, qui nomment 7 députés (loi du 13 février 1889) et 3 sénateurs. Le Morbihan fait partie du 11e corps d'armée (Nantes), du 3e arrondissement maritime, de la 23e conservation forestière (Rennes), du ressort de la cour d'appel et de l'académie de Rennes. Vannes est le siège d'un évêché.

MORÉAS (Jean), poète et romancier français, né à Athènes le 15 avril 1856. Il passa sa jeunesse à Marseille, puis pérégrina à travers le monde, visita l'Université et les tavernes d'Heidelberg, où il ne se fit pas recevoir docteur, séjourna en Suisse, en Italie et vint à Paris en 1882. Ses tendances littéraires le rapprochaient de la petite école des décadents, et il la parraina en 1884 un recueil de vers, *les Syrtes*, que MM. Mallarmé, Verlaine, Vignier et René Ghil accueillirent chaleureusement. Aux *Syrtes* succédèrent les *Cantilènes* (1886, in-18), dont un adepte a écrit que, pour les significatives, ce sont : « Phrases tassées par d'énergiques ellypses, pliées en une rudesse fauve; images synthétisant tout un ordre de sensations et dont l'ampleur, de place en place, se plaque (si rappel impravu de quelque fait précis et familier, choisi insidieusement. Pour les parties qu'on pourrait dire d'illustrations : rhythmes quelconques on se poursuivent les sons, les couleurs et les lignes, ou encore enluminures d'un Epinal sis au Japon. Et toujours une syntaxe savante, hardie et souple, un vocabulaire d'une précision mathématique et essentielle, une musique aux sonorités graves, rehaussée de diphtongues rauques et où des assonances allitératives jettent de spécieux appels. » S'il y avait seulement la moitié de tout cela dans les décadents, on prendrait grand plaisir à les lire. Ce qui distingue, au surplus, M. Jean Moréas des autres, c'est qu'il repudie toute regle prosodique et donne à ses vers un nombre de pieds inouïe, au bout desquels se trouve la rime; il s'astreint seulement à calculer pour chaque vers « une corrélation entre la position des syllabes toniques, la donnée thématique et les intervalles. » Exemple :

Le Temps dit : Je suis le Temps, un et simultané,
Et je stagne en ayant l'air de celui qui s'envole.
Mirage fruste et kaléidoscope frivole.
Je vous leurre avec l'heure qui n'a jamais sonné.
Alors Maya, Maya l'astucieuse et la belle,
Rose son sadrigat doux sur cette fourmi qui se rebelle
Et, câline, susurre : Espères toujours, c'est pour
Votre sacre que vont grouder les cymbales vierges,
Et vous aurez for et la pourpre de Bedjapour.
Esclaves dont le sang teint les cordes et les verges.

On lui doit encore : *les Demoiselles Goubert*, roman de mœurs parisiennes, en collaboration avec M. Paul Adam (1887, in-12); *le Thé chez Miranda* (1887, in-12), fantaisie dont nous avons donné quelques extraits à l'article DECAMNY, et son biographe, M. Rix Fénéon, annonce, comme devant paraître : *la Femme maigre*, « roman d'une écriture émaciée, acutangle », ainsi qu'un recueil de vers, *Iconoclastes*, « poèmes néphélibates et de théogonies ».

* **MOREAU** (Louis-Ignace), littérateur français, né à Paris le 11 août 1807. — Il est mort dans la même ville le 4 mars 1884. Il avait pris sa retraite comme bibliothécaire en 1879. Ses derniers ouvrages sont : *Jean-Jacques Rousseau et sa philosophie* (1875, in-12); *Joseph de Maistre* (1879, in-12); *le Brigand de la Cornouaille*, chronique bretonne du temps de la Ligue (1884, in-12).

* **MOREAU** (Jean-Eugène), auteur dramatique et acteur français, né à Paris en 1816. — Il est mort dans cette ville le 22 juillet 1876

* **MOREAU** (Mathurin), sculpteur français, né à Dijon le 18 novembre 1822. — Cet artiste a exposé depuis 1877 : *Océanie*, qui orne le bassin du Trocadéro, et *Pénélope* (1878); *Crépuscule et la Nuit*, fière variante de Michel-Ange exécutée avec le souple préoccupation de faire sortir du marbre une femme superbe, aux formes puissantes, aux contours pleines et compactes, ayant dans son giron un enfant endormi comme elle et ne représentant rien qu'un beau corps de nourrissaine, olympienne, qui, sans se laisser désirer, se laisse admirer. » Il était difficile, dit M. Charles Blanc, d'être plus maniéré, plus original dans l'imitation flagrante d'un grand maître réputé inimitable. » Ce groupe se trouve au square des Petits-Ménages. Le sculpteur l'avait accompagné d'une *Baigneuse* en marbre et d'une *Nymphe fluviale* en plâtre, modèle d'une figure en bronze qui surmonte l'une des fontaines de la place du Théâtre-Français. En 1880, l'artiste obtenait une prime lors du concours pour l'érection au rond-point des Champs-Élysées du *Monument allégorique de la défense de Paris*; il avait envoyé au Salon : *Une nébuleuse*; en 1881, il exposait *Un maître*; puis un *Buste* et le portrait de *M. Boudouresque*, de l'Opéra (1882); *Rêverie* (1883); *les Exilés* et *la Vigneronne* (1884); *l'Ascenseur* (1886); *la Vague* (1887); portraits de *M. Crémieux* et *Spinoza* (1888); *les Exilés*, groupe marbre, acquis par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1889). Cet artiste a obtenu une médaille de 1re classe lors de l'Exposition universelle de 1878. Sa ville natale possède de lui *l'Élégie* et *Un exilé sur les bords du Nil*, *Un abandonné sur une plage déserte*. Il a exécuté pour l'église Saint-Augustin les *bas-reliefs des portes*; pour l'église de la Trinité, *Saint Grégoire le Grand* et *Saint Jérôme*.

MOREAU (Gustave), peintre français, né à Paris le 5 avril 1826. — Lors de l'Exposition universelle de 1878, M. Moreau avait envoyé des compositions « œuvres d'un rêveur inquiet, dit M. Charles Blanc, tout imprégnées d'un idéal transcendant qui touche par moments au sublime. On y voit apparaître la vie la digne surnaturelle des héros antiques : *Hercule devant l'Hydre*, *Œdipe vainqueur du Sphinx*, et des personnages de l'Écriture : *Moïse exposé sur le Nil*, *Jacob et l'Ange*, *Hérode et Salomé*. M. Moreau prétend concilier le sentiment du plus grand art avec les joailleries d'une peinture semée de perles, brillantée de saphirs et de rubis, de topazes et d'émeraudes ». Il faut ajouter à cette nomenclature : *Phaëton*, *Un musicien*, *Jeune péri*, *David*, *l'Apparition*. *Hélène* faisait dire à un critique autorisé : « On n'a pas, à ce qu'il semble, toute l'admiration qu'il faudrait pour M. Gustave Moreau. On reconnaît son talent; mais ceux qui résistent à l'influence persuasive de cet illuminé trouvent ce talent littéraire. Il raconte en peintre, décrivains, et en penseur des rêves qui sont intraduisibles par la peinture. Son pinceau, paraît-il, n'est qu'un outil d'orfèvre. Combien cette appréciation est étrange ! Il suffit de voir le beau tableau de *Galatée*, ecrasant par la ferme tenue de sa couleur tout ce qui l'entoure, pour prévoir qu'un jour il saura garder son rang dans un musée à côté des meilleures productions de tous les temps » (1883). M. Gustave Moreau, qui a obtenu des récompenses en 1864, 1865 et 1869 et un rappel de médaille de 2e classe lors de l'Exposition universelle de 1878, a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1875, officier en 1883, et élu en 1888 membre de l'Académie des Beaux-Arts en remplacement de M. Gustave Boulanger

MOREAU (Adrien), peintre français, né à Troyes (Aube) le 18 avril 1843. Il eut comme maître M. Pils et débuta au Salon en 1868 par un tableau intitulé : *Puis ce prophète s'en alla et un lion le rencontra et le tua.* Depuis il a exposé : *Néron chez les belluaires* (1869); *Dans une serre* (1870); *Relais de chiens* (1871); *Concert d'amateurs dans un atelier d'artiste* (1873); *la Promenade* et *Sortie de bal* (1874); *Représentation japonaise, Ils allaient dodelinant de la teste* et *Une noce au moyen âge* (1875); *le Repos à la Ferme* et *Une kermesse au moyen âge* (1876); *les Tziganes* et *Sous la feuillée* (1877); *Gitanos de Grenade et le Menuet* (1878); *Un marché à Grenade* (1878); *Une répétition de la tragédie de « Mirame » chez le cardinal de Richelieu, les Noces d'argent, le Printemps* et *Gitanos* (1879); *Une halte* et *le Centenaire* (1880); *Bohémiens* et *le Défilé* (1881); *le Retour de fête* (1882); *Seigneurs courant la bague* (1883); *le Soir, le Bac* (1884); *Moissonneurs* (1885); *le Printemps* et *la Duchesse de Longueville au château de Dieppe cherchant à soulever la population contre l'autorité royale*, acquis par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1886); *Une mascarade au* XVIIe *siècle* (1887); *Retour du marché* et *Dans le parc* (1888); *Tabarin* et *Au bord de l'eau* (1889). M. Moreau est hors concours depuis 1876. Il fait partie de la Société des Aquarellistes français et prend une part assidue aux expositions organisées par la Société.

MOREAU (Emile), littérateur et auteur dramatique français, né à Brienon (Yonne) en 1852. Il s'est fait connaître par les ouvrages suivants, qui ont généralement été accueillis avec faveur : *Parthénice*, à-propos en un acte, en vers (1878); *les Mineurs*, drame en cinq actes et sept tableaux (1879); *Camille Desmoulins*, drame en cinq actes, en vers (1879); *les Aventures de Bertholdo de Bertagna*, illustré par A. Lemaître et C. Gillot (1882); *Corneille et Richelieu*, à-propos en un acte, en vers (1883); *Un divorce*, comédie en trois actes, avec M. André, représentée au Vaudeville en 1884; *la Première du « Mariage de Figaro »*, en vers (1884); *Matapan* (1886), comédie en trois actes, en vers, représentée au Théâtre-Libre en 1888; *le Gant de Conradin; Manfred* (1886), drame historique en deux parties et en vingt-huit tableaux, d'un développement trop considérable pour être joué; *Gerfaut*, drame en quatre actes, tiré du roman de Charles de Bernard et représenté au Vaudeville en 1886; *Pallas Athéné*, poème couronné par l'Académie française; *la Peur de l'être*, comédie en trois actes (1889).

* **MOREAU-CHRISTOPHE** (Louis-Mathurin), publiciste et administrateur français, né à Sainte-Maure (Indre-et-Loire) en 1799. — Il est mort à Paris le 21 avril 1881.

* **MOREAU DE JONNÈS** (Alexandre), écrivain français, né à la Martinique en 1809. — Il est mort à Passy le 20 juillet 1878.

* **MOREAU DE TOURS** (Jacques-Joseph), médecin aliéniste, né à Montrésor (Indre-et-Loire) en 1804. — Il est mort à Paris le 26 juin 1884. Son dernier ouvrage est un *Traité pratique de la folie névropathique* (1869, in-18).

MOREAU-VAUTHIER (Augustin-Jean), sculpteur français, né à Paris en 1831. Le père de M. Moreau-Vauthier était à la tête d'un important commerce d'ivoire et désirait avant toute chose que son fils continuât les affaires. Mais un goût irrésistible entraînait tout jeune M. Moreau-Vauthier vers la sculpture de l'ivoire, et ce fut contre le gré de son père qu'il s'y consacra. Quelques années plus tard il dut cependant reprendre la maison paternelle, mais il sut utiliser son talent de sculpteur et créa une quantité de remarquables modèles en ivoire, qui lui valurent les plus hautes récompenses aux Expositions universelles de 1855 et de 1867. C'est de cette époque (1857) que date un coffret de mariage fort remarqué, que l'artiste exécuta pour Mme de Rothschild. Ses succès le suivirent aux Expositions universelles étrangères de 1872 à 1885. Mais ils ne lui firent jamais oublier le grand art. Il continua, en effet, ses études artistiques, et comme les grands orfèvres de la Renaissance, il pratiqua avec un égal bonheur la statuaire et l'art des délicates figurines d'ivoire, ornées d'émaux et de matières précieuses. De 1860 à 1889 il a pris part à tous les Salons annuels et obtint de nombreuses récompenses. En 1877 il reçut la croix de la Légion d'honneur. Depuis 1885 il est professeur à l'Ecole nationale des arts décoratifs. Parmi les œuvres principales de ce maître nous citerons les statues suivantes : *Baigneuse* (1864); *le Petit Buveur* (1865); *Il Zampognaro*, jeune pâtre italien (1869); *l'Amour lançant une flèche* (1872); *Bethsabée* (1877); *la Fortune* (1879); *l'Amour captif* (1880); *Jeune Faune* (1882); *Gavroche* et *Molière* (1883); *Pascal enfant* (1888). Signalons aussi de nombreux bustes, entre autres ceux de MM. Garnier-Pagès, Brion, J.-P. Laurens, Gérôme, Schutzemberger, Gosselin, L. Morel, dit Stop, Langlois, de Pressensé, Lœvy, etc. Parmi les ouvrages d'orfèvrerie de M. Moreau-Vauthier nous citerons, *l'Amour, la Fortune* et *Groupe d'enfants*, exécuté pour le richissime M. Vanderbilt de New-York, etc.

MOREBÉLÉDOUGOU, pays du Soudan occidental, dans la partie N.-O. de l'empire d'Ouassoulou, gouverné par Samory; il est borné au N. par le pays de Dinguray, à l'E. par celui d'Amana, au S. par celui de Feria et à l'O. par la contrée de Fouta-Djallon. Le Morebélédougou est un pays montagneux où prennent naissance de nombreux cours d'eau qui appartiennent presque entièrement au bassin du haut Niger. Le pays de Morebélédougou a peu d'étendue et il est peu connu. C'est le berceau du fameux Samory, qui a su se tailler un vaste empire dans le Soudan occidental.

MOREL (Georges), professeur et administrateur français, né à Gy (Haute-Saône) le 23 octobre 1842. Après de brillantes études, il entra à l'Ecole normale supérieure et en sortit agrégé des lettres. Il a professé aux lycées de Saint-Omer, d'Avignon et de Clermont-Ferrand. En 1872, M. Morel fut nommé au lycée de Bordeaux, et il passa en 1877 au collège Rollin, à Paris; mais il était à peine installé que M. Bardoux, devenu ministre de l'Instruction publique, le prit pour secrétaire particulier. A la chute du ministère, il alla professer la seconde au lycée Henri IV. C'est alors qu'il fut envoyé par ses collègues au conseil supérieur de l'Instruction publique, lors de la première organisation libérale de cette haute assemblée. En 1882, M. Morel rentra au ministère de l'Instruction publique comme chef de cabinet de M. Jules Ferry; les ministres, M. Duvau et M. Fallières, le gardèrent en la même qualité. En 1885, M. Morel fut nommé inspecteur d'académie de Paris. Le poste de directeur de l'enseignement secondaire étant devenu vacant par suite de la retraite de M. Zévort, le ministre, M. Spuller, le confia en 1887 à M. Morel, déjà familiarisé plus que tout autre avec les besoins de ce service par son long séjour au ministère. Le 23 mai 1889, M. Morel fut nommé sur sa demande inspecteur général de l'enseignement secondaire.

MOREL-LADEUIL (Léonard), sculpteur-ciseleur français, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) en 1824, mort à Boulogne-sur-Mer en mars 1888. Cet artiste commença par être ciseleur en bronze et travailla tout jeune avec le célèbre Vechte. Il fit en 1855 un remarquable bouclier pour Napoléon III. Comme sculpteur, il étudia dans l'atelier de Feuchère et débuta au Salon de 1853, où il avait envoyé : *le Courage terrassant l'hydre de l'anarchie.* Puis vinrent : *la Nuit*, bas-relief repoussé, et *les Songes*, destinés à une table-guéridon avec sujet, qui obtint une médaille d'honneur à l'Exposition de Londres en 1862 et fut offerte par la ville de Birmingham à la princesse de Galles. En 1859, il obtenait une médaille de 3e classe pour *la Musique et la Poésie*, vase en argent et fer repoussé qui fit sensation; ce vase devint la propriété de la maison d'orfèvrerie Elkington de Birmingham, à laquelle M. Morel-Ladeuil a presque exclusivement consacré son talent. Ajoutons : *la Charité*, bas-relief, et *la Toilette*, coupe en plâtre (1875); *Prométhée consolé par les Océanides* (1879); *la Fable* (1880). Le musée de South-Kensington possède de ce sculpteur *le Bouclier de Milton*, fait en 1867. En 1873, il avait exposé à Vienne *le Vase de l'Hélicon*, surtout de table qui lui valut un diplôme d'honneur. Cette pièce a été offerte à la reine d'Angleterre lors de son jubilé. Il serait trop long de rappeler toutes les œuvres importantes de M. Morel-Ladeuil; disons seulement qu'il devait envoyer au Salon de 1889 et se préparait à figurer avec éclat à l'Exposition universelle, lorsque la mort est venu le surprendre. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1878. Une exposition des œuvres de M. Morel-Ladeuil a été organisée en 1889 par les soins de l'Union centrale des Arts décoratifs.

MORELL MACKENZIE, médecin anglais. V. MACKENZIE.

* **MORESNET**, territoire neutre de l'Europe centrale, sur les confins de la Belgique et de la Prusse, entre Verviers et Aix-la-Chapelle. Cette enclave, appelée *Altenberg* par les Allemands, affecte la forme d'un triangle allongé dont le côté occidental a 5 kilom. 500 et le côté oriental 4 kilom. de longueur. Sa superficie est de 5 hectares, et sa population, qui en 1816 était de 200 à 250 hab., comptait en 1884 3.000 âmes. Ce territoire, qui renferme les mines de zinc de la Vieille-Montagne, ne date que de 1814. Sous Napoléon Ier, il faisait partie du département de l'Ourthe. Par suite d'un arrangement provisoire signé par les Pays-Bas et la Prusse, le 25 juin 1815, il est administré en commun par les deux Etats et exempté d'une occupation militaire. Le pouvoir exécutif resta confié jusqu'en 1841 à un commissaire belge et à un commissaire prussien; ce pouvoir fut ensuite délégué aux autorités locales. Un bourgmestre, nommé en commun par la Prusse et la Belgique et assisté d'un conseil communal de dix membres, gère les affaires du territoire, toujours régi par le code Napoléon. Toutes les affaires civiles ou criminelles peuvent, au gré du demandeur ou du poursuivant, être portées indifféremment devant les tribunaux belges ou prussiens. Les notaires et les huissiers des deux pays y peuvent également exercer. Les registres de l'état civil, rédigés en allemand, sont déposés au tribunal de première instance à Aix la-Chapelle. Pour le culte, le territoire est soumis à la juridiction de l'évêque de Liège. Les hypothèques peuvent être inscrites au bureau de Montjoie en Prusse ou à celui de Verviers en Belgique. Il y a dans le pays deux écoles et un bureau de bienfaisance. Depuis 1854, le gouvernement belge, dont l'exemple fut suivi en 1874 par la Prusse, a soumis les habitants au service militaire. Depuis 1814, les deux Etats perçoivent une contribution annuelle de 2.735 francs qu'ils se partagent. Les marchandises belges et prussiennes sont affranchies des droits de douane à leur entrée sur le territoire de Moresnet.

* **MORET** (Auguste-Eugène-Thomas), romancier français, né à Paris le 1er février 1835. — Ses derniers romans ont pour titre : *Histoire amoureuse d'un forçat* (1874, in-12); *les Filles du maudit* (1875, in-4o); *le Médecin confesseur*, avec Octave Féré (1875, in-12); *Mémoires secrets de Gabrielle d'Estrées* (1875, in-4o); *les Millionnaires de Paris*, avec Octave Féré (1877, in-12); *l'Ingénue de province* (1878, 2 vol. in-12); *la Juive du Marché-Neuf* (1878, in-12); *les Cloches de Noël* (1879, in-12); *les Drames du Palais de justice*, avec P. Zaccone (1879, in-12); *la Grande Dévote* [Mme de Maintenon] (1879, in-12); *les Messagères de l'amour* (1880, in-12); *le Fils de Tartufe* (1881, in-4o); *la Révoltée* (1881, in-12); *la Danse des milliards* (1882, in-12); *les Drames du prolétaire* (1883, in-4o); *la Petite Kate* (1885, in-12); *Jeunesse brisée* (1886, in-12); *les Femmes de 93* (1886, in-8o); *l'Orpheline de Saint-Lazare* (1887, in-18); *Contes de Noël* (1888, in-8o).

MORET (Sigismond), homme politique espagnol, né à Cadix le 2 juin 1838. Fils d'un commerçant qu'affligèrent des revers de fortune, il ne dut qu'à une énergie rare chez un tout jeune homme de persister à suivre, de 1853 à 1858, les cours de l'université de Madrid et de divers établissements d'enseignement; en 1859, deux de ses professeurs lui firent obtenir une place de maître auxiliaire à l'université, ce qui lui permit d'achever ses études. Sur ces entrefaites, la chaire d'économie politique et de finances devint vacante : on la lui donna à titre temporaire, mais il l'obtint en titre par voie de concours. Libéral et libre-échangiste, il fit de nombreuses conférences en dehors de son enseignement. En 1863, il fut élu député d'Almaden. Il prit rapidement une place éminente dans le monde parlementaire, et l'éloquence avec laquelle il défendit la constitution de 1869 lui valut le poste de sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur, qu'il reçut de Rivero. Prim lui donna le portefeuille des Colonies, et en cette qualité il fit voter l'abolition de l'esclavage, modifia dans le sens libre-échangiste les tarifs des Philippines et de Porto-Rico, etc. Amédée de Savoie confia le portefeuille des Finances à M. Moret, qui plus tard représenta son pays à Londres. Rentré dans la vie privée à l'abdication d'Amédée, il occupa brillamment la chaire des études supérieures d'administration. Avec Alphonse XII, il revint aux affaires comme ministre de l'Intérieur, et à la mort de ce monarque, M. Sagasta l'appela aux Affaires étrangères. M. Moret, qui a repris, le 14 juin 1888, le portefeuille de l'Intérieur, a efficacement secondé la régente Marie-Christine.

* **MOREY** (Matthieu-Prosper), architecte français, né à Nancy le 27 décembre 1805. — Il est mort dans cette ville le 6 juillet 1886.

* **MORGAN** (Augustus DE), mathématicien anglais, né dans l'île de Madura (Indes Orientales) en 1806. — Il est mort le 25 mars 1871.

* **MORGUE** s. f. — **Encycl.** Admin. *Morgue de Paris.* La Morgue de Paris reçoit les corps de ceux qui sont morts sur la voie publique et dont l'identité n'a pu être établie. Elle reçoit aussi les corps des individus sur lesquels la justice pense qu'il y a lieu de pratiquer des expertises médico-légales et qu'elle y fait transporter à fin d'autopsie. De 1840 à 1846, on recevait à la Morgue de 300 à 400 cadavres par an. La moyenne de 1880 à 1888 a varié de 800 à 1.000 cadavres. Les divers services sont logés trop à l'étroit dans l'établissement actuel, et les bâtiments qui les renferment sont loin de présenter une solidité absolue. Aussi a-t-il été question de transporter ailleurs cette lugubre institution. On a installé à la Morgue des appareils frigorifiques permettant de conserver le plus longtemps possible les cadavres. Cette installation a eu lieu en 1882. V. FRIGORIFIQUE.

Quand on a besoin de faire des constatations ou des autopsies, on relève les corps de leur case et on les fait dégeler dans un appareil spécial chauffé par le gaz. L'opération terminée, si l'on a besoin de conserver le corps pour une confrontation ou pour toute autre constatation judiciaire, on le soumet de nouveau à la congélation et on le réintègre dans la case qui lui sert de tombeau provisoire.

Un cours pratique de médecine légale est, depuis 1884, installé à la Morgue aux frais de la municipalité. Il est professé par M. Brouardel, ayant pour chef de laboratoire d'anatomie pathologique M. le docteur Vibert. Pour être admis à suivre le cours de médecine légale installé à la Morgue, il faut avoir passé le troisième examen du doctorat, posséder un diplôme de docteur français ou étranger, ou appartenir à la magistrature. Par suite de l'exiguïté du local, on a dû diviser les élèves par séries et n'accorder à chaque groupe qu'une douzaine d'entrées par an. A chaque réouverture, plus de 300 inscriptions sont refusées.

Grâce aux mesures prises, l'identité du cadavre est constatée neuf fois sur dix. Dès qu'un cadavre est apporté à la Morgue, il est soigneusement lavé, examiné sur toutes ses faces avec la plus scrupuleuse attention. Son signalement détaillé est pris sur un registre du greffe, et un extrait de ce signalement est affiché à la porte extérieure de l'établissement. Quand une famille croit avoir reconnu son disparu dans un des corps exposés ou dans un des signalements affichés, elle demande à être introduite au greffe et de là, s'il y a lieu, à la salle des reconnaissances, grande pièce claire, meublée d'acajou et de velours, tendue de vert aux quatre murs, avec de hautes plinthes peintes en marron. C'est aussi dans cette salle qu'ont lieu les confrontations judiciaires des assassins avec leurs victimes ou présumées telles.

— Bibliogr. Firmin-Maillard, *Sur la Morgue* (1869); docteur Duvergie, *Notions générales sur la Morgue* (1877); Macé, *Mon premier crime* (1883); Guillot, juge d'instruction, *Paris qui souffre* (1886); les nombreux articles publiés dans le « Paris médical » par M. Gille de La Tourette; etc.

MORICE (Léopold), sculpteur français, né à Nîmes (Gard) en 1846. Venu à Paris, il devint l'élève de M. Jouffroy. Il débuta par un buste en 1868, puis exposa : *Rapsode, poète mendiant* et *la Vierge et l'enfant Jésus*, pour l'église d'Aimargues (1870); *Hylas* et *le Christ adoré par les anges*, modèle du tympan pour la porte principale de l'église Saint-Etienne à Tours (1875); *Sara* (1876); *Hylas*, reproduit en bronze, et un groupe : *Dernier Adieu*, pour un monument funèbre (1877); *Jeune Châtelaine dansant* et *Jeune Française du* XVIIIe *siècle* (1878); *Rosa mystica* (1879); *Jeune Fille florentine* (1880); portrait de *M. G. Hervé* (1883). En 1880, l'artiste, lors du concours pour une *Statue monumentale de la République* destinée à décorer la place de la République, l'avait emporté sur tous les autres concurrents. Voici comment M. Eugène Guillaume appréciait la statue du lauréat : « Debout, appuyée de la main gauche sur la table de la loi, le bras droit tendu et présentant un rameau d'olivier, la figure de la République offre une attitude ferme, une composition simple, une silhouette claire; son aspect est celui de la jeunesse et de la force. » Cette statue a été érigée le 14 juillet 1883. En 1884 le sculpteur avait envoyé au Salon six bas-reliefs de bronze : *la Fête de la Fédération* (14 juillet 1790); *Enrôlements volontaires, la Patrie en danger* (22 juillet 1792); *Bataille de Valmy* (20 septembre 1792); *Proclamation de la République par la Convention nationale* (21 septembre 1792); *Naufrage héroïque du vaisseau le « Vengeur »* (1er juin 1794); *le Peuple de Paris acclame le drapeau tricolore* (29 juillet 1830). Depuis on a vu de lui : *le Sergent du Parloir aux Bourgeois* (1885); *Rose de mai* et *Danseuse* (1886); la réduction de *Rose de mai* en marbre (1887); *Chant d'exil* et *Suzanne* (1888), répétés en marbre au Salon de 1889. M. Morice est hors concours depuis 1875, il a obtenu une médaille de 3e classe à l'Exposition universelle de 1878 et a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1883. Sa ville natale possède de lui *Un chanteur*, dont l'Etat s'est rendu acquéreur en 1879.

* **MORIER** (David-Robert), diplomate et littérateur anglais, né en 1784. — Il est mort à Londres le 13 juillet 1877.

MORIER (Robert-Burnett-David), diplomate anglais, fils du précédent, né en 1827. Après avoir fait ses études au Balliol-College d'Oxford, il entra dans l'administration en 1851, fut attaché diplomatique à Vienne, puis à Berlin, accompagna sir Henry Elliot à Naples (1859), et l'année suivante lord John Russell à Cobourg. En 1862, il fut nommé second secrétaire d'ambassade; en 1865, membre de la commission mixte réunie à Vienne pour négocier un traité de commerce; enfin, la même année, secrétaire de légation à Athènes. De là, il passa successivement à Francfort comme chargé d'affaires, à Darmstadt comme secrétaire de légation (1866), à Stuttgart comme chargé d'affaires (1871), puis à Munich (1872). Quatre ans plus tard, il fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Lisbonne. En 1881, il occupa le même poste à Madrid et en 1884 à Saint-Pétersbourg. Sir Robert Morier n'avait jamais attiré particulièrement l'attention publique, lorsque au mois de décembre 1888 la « Gazette de Cologne » porta contre ce diplomate l'accusation d'avoir communiqué à Bazaine des indications sur les mouvements de l'armée allemande en 1870. Cet incident fit grand bruit en Europe. Sir Robert Morier, excédé, se décida à publier à Londres une série de pièces justificatives propres à convaincre les plus récalcitrants, et lord Salisbury, secrétaire d'Etat pour le Foreign-Office, dut adresser des réclamations à la chancellerie allemande. Il était évident, en effet, que cette campagne de presse avait un caractère officieux. Elle visait sans doute une phrase du *Journal* de Frédéric III et avait pour but de déshonorer rétrospectivement ce souverain, en montrant l'un de ses intimes et l'un des familiers de la cour d'Angleterre en flagrant

délit de trahison envers l'Allemagne. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que la campagne de la « Gazette de Cologne » suivait de près l'affaire Geffcken.

* **MORIN** (Eugénie), femme peintre française, née à Rouen. — Elle est morte le 3 décembre 1874.

* **MORIN** (Arthur-Jules), général et mathématicien français, né à Paris le 17 octobre 1795. — Il est mort dans la même ville le 7 février 1880.

. **MORIN** (Alexandre-Edmond), dessinateur français, né au Havre en 1824. — Il est mort à Sceaux en août 1882. Depuis 1878 jusqu'à sa mort il avait exposé des aquarelles à chaque Salon.

* **MORISOT** (Théodore), administrateur français, né en 1808. — Il est mort à Paris le 24 janvier 1874.

MORLEY (John), publiciste et homme politique anglais, né à Blackburn (Lancashire) en décembre 1838. Il fit ses études à Cheltenham College et à Lincoln College (Oxford), et débuta comme avocat en 1859. Plus occupé de journalisme que de plaidoiries, il dirigea bientôt la « Literary Gazette », appelée postérieurement « Parthenon ». De 1867 à 1882, il fut à la tête de la « Fornightly Review »; de 1880 à 1883, il prit la direction de la « Pall Mall Gazette », et de 1883 à 1885 celle du « Macmillan's Magazine ». Dès le jour où il remplaça Frédéric Greenwood comme rédacteur en chef de la « Pall Mall Gazette », il fit campagne en faveur du *home rule*, et ses déclarations en ce sens s'accentuèrent davantage encore lorsqu'il fut élu député aux Communes pour le bourg de Newcastle-sur-Tyne, l'emportant de plus de 2.000 voix sur le candidat conservateur. Il siégea sur les bancs du parti radical (*advanced liberal*). M. John Morley ne tarda pas à occuper une des premières places au Parlement. Il intervint dans la discussion des affaires d'Egypte pour combattre la théorie de l'occupation *sine die* et défendre l'opinion de ceux qui conseillaient la neutralisation du territoire sous la garantie des grandes puissances (septembre 1884). Mais c'est surtout la solution de la question irlandaise qu'il chercha à faire triompher au Parlement et dans le pays. Aussi, lorsque M. Gladstone constitua le cabinet libéral du 3 février 1886, il donna de prime abord aux parnellistes un gage de ses intentions en offrant à M. Morley le poste de chef-secrétaire pour l'Irlande. Le nouveau ministre fut le principal collaborateur du président du conseil dans l'élaboration des bills sur le régime politique de l'Irlande et le rachat des terres; il le seconda efficacement au cours des débats mémorables auxquels ces bills donnèrent lieu à la Chambre des communes. Le 21 juillet, il démissionna avec tous ses collègues, mais il n'en persista pas moins dans sa ligne de conduite. Selon lui, la crise irlandaise ne saurait se prolonger sans danger; il faut donc accorder à l'île sœur un gouvernement autonome, après avoir toutefois « garanti la propriété des landlords contre toute confiscation ». Dans un discours prononcé à Chelmsford le 7 janvier 1886 : « Je désire pour ma part deux choses, disait-il : je désire le rétablissement de l'ordre en Irlande, et je désire que le peuple anglais redevienne maître de ses affaires et de son temps à la Chambre des communes. Or, je ne crois pour arriver à ce résultat, ni à des modifications du règlement de la Chambre, ni au renouvellement du *Crimes Act*, ni à l'extension du gouvernement local en Irlande. » Aux Communes, il saisit toutes les occasions de prendre la parole, de présenter des amendements, de protester contre la politique extérieure du cabinet Salisbury. Il se sépara violemment de son ancien ami, M. Chamberlain, qu'il traita de « déserteur » pour être devenu l'un des plus ardents défenseurs de la cause unioniste.

M. John Morley est un des publicistes et des hommes politiques les plus influents de son pays. Elève de Stuart Mill, il partage avec Congreve l'honneur d'avoir pris l'initiative du mouvement néo-positiviste anglais. « Esprit pénétrant et ferme, écrivain brillant, polémiste de premier ordre, il excelle à saisir les caractères d'une époque, d'une situation ou d'un individu, à les traduire avec exactitude, vigueur et précision. Par tempérament, par système et par habitude, c'est un de ces hommes qui ne touchent pas à une question sans l'étudier à fond et qui n'émettent pas un avis sans l'avoir longtemps médité. Ajoutez que, même à la Chambre, M. John Morley n'improvise jamais. Il écrit tous ses discours à l'avance, quitte à les dire avec un art infini et qui leur donne la libre allure de l'inspiration. Ses moindres déclarations ont une portée. » Très radical, M. Morley n'a cependant rien du sectaire; il prétend faire triompher ses idées *by consent*, par l'adhésion de la majorité du peuple anglais, et il ne dit pas à ses mandants que ce triomphe, si complet qu'on puisse le rêver, marquera l'avènement en ce monde d'une ère de bonheur parfait. « Nous ne sommes pas, a-t-il dit, de ceux qui pensent que nos efforts puissent jamais arriver à supprimer la misère et la douleur. Mais nous savons et nous croyons que, sans avoir aucune chance d'abolir les maux dont souffre l'humanité, nous pouvons du moins les adoucir en donnant à chaque homme une plus grande chance de les éviter. C'est pourquoi nous voulons l'éducation pour tous, la participation de tous au gouvernement de la commune et du pays, la possibilité pour tous d'arriver par le travail et l'économie à posséder un toit et un champ. » M. Morley a publié les ouvrages suivants : *Edmond Burke, étude historique* (1867); *Mélanges critiques* (1871 et 1877, 2 vol.); *Voltaire* (1872); *On Compromise* (1874); *Rousseau* (1876); *Diderot et les encyclopédistes* (1878); *Vie de Richard Cobden* (1881). Il dirige une série intitulée : *les Hommes de lettres anglais.*

** **MORMON, ONNE** s. et adj. — **Encycl.** Le 10 octobre 1888, la cour suprême de l'Utah, enregistra un jugement et un décret dissolvant l'Eglise mormonne comme corporation et confisquant ses propriétés. Cette mesure équivalait à dénier au mormonisme toute existence comme personne civile, comme association capable de posséder, d'aliéner, d'ester en justice; elle complétait une série de mesures adoptées précédemment par les pouvoirs publics, et dont la principale avait édicté des peines sévères contre la polygamie (1887). Le mormonisme a donc cessé d'exister en droit, et il ne tardera pas à ne plus exister en fait par suite de l'immigration dans le territoire de l'Utah de nombreux « gentils » ou Américains non mormons.

MORONE (Pierre), pseudonyme de l'écrivain italien Célestin Bianchi.

MOROPUS s. m. (mo-ro-puss — du gr. *moron*, mûre; *pous*, pied). Paléont. Genre de mammifères tillodontes, voisins des mégathérides.

— **Encycl.** Les *moropus* étaient de grands animaux dont le squelette rappelle celui des carnivores, la dentition celle des rongeurs, la forme des extrémités celle des édentés, dont on les rapproche. On les considère souvent comme la forme ancestrale probable des édentés. On trouve des débris des moropus et de ceux d'une forme affine (morothérium) dans le tertiaire de l'Amérique du Nord.

MOROSAURE s. m. (mo-ro-zô-re — du gr. *moron*, mûre; *sauros*, lézard). Paléont. Genre de reptiles dinosauriens d'une taille gigantesque, type d'une famille dite des Morosauridés. Les morosauridés appartiennent à la division des Sauropodes. C'étaient de grands reptiles en forme de lézards, herbivores, plantigrades, avec les vertèbres antérieures ophisthocœles, les ischions dirigés en arrière et les côtes se réunissant sur la ligne médiane. Ces dinosauriens sont fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés et se répartissent dans les genres : Morosaure, Bothriospondyle, Cétiosaure, Chondrostéosaure, Ornithopsis, Pelorosaure. Les morosaures, fossiles dans le jurassique des montagnes Rocheuses, sont remarquables par les petites dimensions de leur crâne et le faible volume de leur cerveau. Le morosaure robuste (*morosaurus robustus*) atteignait 20 mètres de long; le *M. grandis*, 13 mètres.

MOROT (Aimé-Nicolas), peintre français, né à Nancy (Meurthe) le 16 juin 1850. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts, il eut pour maître M. Cabanel et obtint le premier prix de Rome en 1873 avec une composition : *la Captivité des Juifs à Babylone.* Ce tableau, de beaucoup supérieur à ceux des rivaux de M. Morot, avait été précédé d'une très vigoureuse toile représentant *la Mort de Baudin sur la barricade.* Malheureusement le peintre avait costumé ses soldats, comme en 1820, avec des buffleteries blanches entrecroisées sur la poitrine; sauf cet anachronisme, la scène était très dramatique et très curieuse. La même année, le jeune artiste avait au Salon (1873) une exquise et élégante idylle *Daphnis et Chloé. Le Printemps* (1876) lui faisait décerner une médaille de 3e classe et le portrait de *Mlle d'Epinay* et *Médée* lui valurent une médaille de 2e classe en 1877. Ensuite viennent : *Episode de la bataille des Eaux sextiennes*, que possède le musée de Nancy (1879); *le Bon Samaritain*, toile remarquable qui obtint la médaille d'honneur en 1880; *la Tentation de saint Antoine* (1881); *le Martyr de Jésus de Nazareth* (1883); *Bravo toro* (v. ce mot) et *Dryade* (1885); *Toro colante* (1885); *Rezonville, le 30 août 1870* (1886); *la Bataille de Reischoffen*, toile destinée à la salle d'honneur du 3e cuirassiers (1887). M. Morot a exposé en outre plusieurs portraits. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1883 et fait partie de la Société des Aquarellistes français. Une médaille d'honneur lui a été décernée à la suite de l'Exposition universelle de 1889. M. Morot a été chargé par l'Etat d'une importante décoration picturale pour l'hôtel de ville de Nancy.

MOROTHÉRIUM s. m. (mo-ro-té-ri-omm. — du gr. *moron*, mûre; *thérion*, bête sauvage). Paléont. Genre de mammifères fossiles voisins des moropus et fossiles dans le pliocène inférieur de l'Amérique du Nord.

* **MORPHINE** s. f. — **Encycl.** Thérap. La *morphine* ou plutôt un de ses sels qui jouit des mêmes propriétés qu'elle, tout en étant plus soluble, le chlorhydrate de morphine, occupe une place importante en thérapeutique. On l'administre en sirop, en pilules, en pommades, en suppositoires, en applications sur le derme mis à nu par un vésicatoire, mais surtout en injections sous-cutanées. Les effets physiologiques de la morphine sont ceux de l'opium, qui, d'après Gubler, peuvent se résumer en « une excitation particulière, la plénitude du pouls, l'élévation de la température et des phénomènes de congestion statique des méninges et du cerveau produisant le sommeil ». La morphine est un excellent moyen de calmer promptement la douleur; son action congestionnante la rend encore utile dans certaines anémies cérébrales. C'est aussi un stimulant et un tonique. Nous ne ferons que rappeler l'heureux emploi de ce médicament contre les névralgies, quelquefois si tenaces et si douloureuses, contre les coliques hépatiques et néphrétiques; les injections morphinées sont dans ces cas le triomphe de la méthode hypodermique. L'utilité de la morphine dans certaines affections du cœur a été démontrée par d'éminents cliniciens, notamment dans l'insuffisance aortique. Cet alcaloïde paraît être aussi le remède le plus efficace à employer contre la dyspnée, quelle qu'en soit la cause. Une injection de morphine pratiquée au début d'une crise d'asthme procure un prompt soulagement qui peut aller jusqu'à la disparition complète de la gêne respiratoire au bout de vingt minutes. Ce même moyen peut prévenir les accès douloureux dans l'angine de poitrine. Dans certaines affections chroniques qui condamnent les malades à une véritable agonie durant des mois entiers, la morphine peut rendre de grands services. Grâce à ce médicament, les phtisiques respirent mieux, les cancéreux voient leurs souffrances disparaître ou diminuer; toutes les fonctions de l'économie reprennent un peu d'activité, et après chaque piqûre, les malheureux cachectiques renaissent à l'espoir. Ces bienfaisants effets de la morphine ne doivent pas être ignorés. Les injections sous-cutanées constituent le meilleur mode d'administration de la morphine. Ces injections sont faites à l'aide d'une petite seringue qui contient généralement 1 gramme d'une solution titrée de façon à ce que la quantité contenue dans l'instrument plein représente 2 centigrammes de chlorhydrate de morphine. Différents véhicules ont été proposés pour empêcher le développement des conferves dans les solutions. A côté des eaux distillées d'ulmaire, d'eucalyptus, de menthe et de cannelle, il convient de citer l'eau bouillie, qui paraît suffisante. Voici d'ailleurs une des meilleures formules à employer pour la bonne conservation du médicament : chlorhydrate de morphine, 1 gramme; eau distillée de laurier-cerise, 50 grammes. Pour que l'action de la morphine se manifeste, il faut qu'elle soit amenée au cœur qui la porte vers l'axe cérébro-spinal; aussi, le point où l'injection doit se faire est-il indifférent. On choisit de préférence les parties charnues : le dos, les bras, les cuisses et les fesses. La dose administrée devra toujours être faible pour commencer. La tolérance du malade pour le médicament doit toujours être étudiée avec précaution. Il est des personnes chez lesquelles la moindre quantité de morphine détermine des vomissements. Un fait important qu'il ne faut pas oublier : c'est que la médication par les injections morphinées, trop longtemps prolongée, conduit à la morphiomanie et au morphinisme. On a cru longtemps à l'antagonisme de la morphine et de l'atropine. Il est généralement admis aujourd'hui que ces deux alcaloïdes ne peuvent être employés comme antidote l'un de l'autre. Leur antagonisme thérapeutique est si loin d'être établi, qu'on associe volontiers le sulfate d'atropine au chlorhydrate de morphine, dont les effets paraissent alors plus actifs.

— Chim. La *morphine* $C^{17}H^{18}(OH)AzO^{2}$ a été étudiée au point de vue de sa constitution chimique par M. Grimaux. En compliquant méthodiquement sa molécule par l'addition de trois radicaux, un éthyle et deux méthyles, pour la désagréger ensuite, il a pu démontrer qu'elle contient un noyau de phénanthrène et un radical propylique. En effet, en substituant d'abord un méthyle à un atome d'hydrogène au moyen de l'iodure de méthyle et de la potasse, il obtient la codéine; il fixe sur celle-ci une molécule d'iodure d'éthyle, puis transforme l'iodure formé en hydrate d'éthylcodéine-ammonium par l'oxyde d'argent; cet hydrate chauffé perd une molécule d'eau et donne l'éthocodéine sur laquelle il fixe encore un atome d'iodure de méthyle qu'il transforme à son tour en hydrate. L'hydrate d'ammonium quaternaire ainsi constitué se décompose en eau, méthyléthylpropylamine, et un dérivé phénanthrénique $C^{14}H^{7}(OCH^{3})O$. Les réactions s'étant toutes opérées sans violence, l'existence d'un radical propyle et d'un noyau de phénanthrème dans les produits ultimes démontre l'existence de ces mêmes groupes dans la morphine elle-même.

. **MORPHINISME** s. m. Pathol. Etat pathologique résultant de l'usage abusif de la morphine.

— **Encycl.** Le *morphinisme* peut se manifester après six ou sept mois d'injections morphinées, quelquefois plus tôt. C'est un état général pauvre que révèlent un amaigrissement rapide et la déchéance physique, qui coïncide avec une diminution du sens moral pouvant aller jusqu'à la perte du jugement, de la mémoire et de la volonté. Les symptômes particuliers sont des plus variés et présentent quelque analogie avec ceux de l'alcoolisme. Ce sont des troubles nerveux produits par l'exagération de l'excitabilité réflexe, l'hyperesthésie, des douleurs névralgiques, des contractures, des tremblements musculaires, l'insomnie, l'inappétence, la diarrhée. Le docteur Lewinstein, qui le premier a publié une monographie détaillée de la maladie, mentionne parmi les manifestations du morphinisme le delirium tremens, la fièvre intermittente, l'albuminurie, la glycosurie et l'impuissance. M. Notta a appelé l'attention sur des indurations sous-cutanées caractéristiques, résultant des piqûres multipliées et qui peuvent éclairer le diagnostic dans les cas douteux, de même que la présence de la morphine dans les urines. Cette dernière constatation peut être faite au moyen des réactifs de Mayer (iodure double de potassium et de mercure) et de Bouchardat (iodure de potassium ioduré). On doit, au préalable, s'assurer que l'urine ne contient ni sucre ni albumine, et vérifier si le précipité obtenu est soluble dans l'alcool à 90o. La production d'abcès plus ou moins nombreux après chaque piqûre, la tendance aux phlegmons en cas de traumatisme ont été signalées comme conséquences du morphinisme. La suppression brusque des injections de morphine a été conseillée par Lewinstein comme le moyen le plus efficace pour arrêter les progrès du morphinisme. Cette opinion n'est pas partagée par les médecins français, qui préfèrent la diminution graduelle des doses absorbées. Les accidents morphiniques doivent être en même temps combattus par une médication appropriée. Contre l'insomnie, on donnera le chloral; contre les phénomènes d'excitabilité nerveuse les bromures ont une utilité incontestable, mais peuvent provoquer des troubles de l'estomac. L'affaiblissement général est justiciable des toniques et de l'hydrothérapie.

MORPHIOMANE adj. (mor-fi-o-ma-ne — de *morphine*, et du gr. *mania*, folie). Pathol. Qui est atteint de morphiomanie.

MORPHIOMANIE s. f. (mor-fi-o-ma-nî — rad. *morphine*, et du gr. *mania*, folie). Méd. Désir irrésistible qui porte à faire un usage abusif de la morphine en injections sous-cutanées. ‖ On dit aussi MORPHINOMANIE.

— **Encycl.** Cette passion, comparable à celle des fumeurs d'opium ou des alcooliques, résulte souvent de l'administration prolongée de la morphine dans un but thérapeutique. Certains malades, après guérison, ne peuvent plus renoncer au médicament pour lequel ils ont pris goût à cause du bien-être qu'il leur a procuré. Certains individus s'adonnent à la morphine par passion, et lui demandent des sensations particulières, analogues à celles de l'excitation alcoolique. « L'homme affligé s'égaye après l'injection morphinée, dit le docteur Lewinstein; le débile y puise des forces; l'énervé, de l'énergie; le silencieux devient loquace, le timide devient hardi; la conscience de la force et de la capacité se trouve accrue. » Ces heureux effets de la morphine sont de courte durée, et une dépression profonde succède à la surexcitation d'un moment. La morphiomanie engendre le morphinisme.

Une des causes qui favorisent le plus cette dangereuse habitude, réside dans la facilité avec laquelle les pharmaciens délivrent la solution morphinée, sans exiger que la prescription soit à chaque fois renouvelée par le médecin. C'est ainsi qu'un pharmacien a pu vendre, en 516 jours, 673 grammes de chlorhydrate de morphine à une malade que l'abus du médicament a conduite dans une maison de santé pour y être soumise à un traitement spécial. Ces faits résultent d'un jugement, condamnant le pharmacien à huit jours de prison, 1.000 francs d'amende et 2.000 francs de dommages-intérêts. (« Union médicale », 12 mai 1883). Ce jugement établit la jurisprudence en la matière.

— Bibliogr. Lewinstein, *Morphiomanie* (1880, 2e édit.); Notta, *Morphine et morphiomanie* (1884); Ball, *Morphiomanie* (1885).

MORREN (Edouard), botaniste belge, né à Gand en 1833, mort en avril 1886. Il a été professeur à l'université de Liége et rédacteur en chef de la « Belgique horticole ». On lui doit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Mémorial du naturaliste et du cultivateur* (Liége, 1872); *Mémorandum des travaux de botanique et de physiologie végétale, publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique pendant le premier siècle de son existence*, 1772-1871 (Bruxelles, 1873); *les Serres du château royal de Laeken* (1883); *Description de l'Institut botanique de l'université de Liége* (Liége, 1885).

MORRHUOL s. m. (mor-ru-ol — rad. *morue*, et du lat. *oleum*, huile). Pharm. Produit retiré de l'huile de foie de morue, en la traitant par l'alcool à 90o et en distillant l'alcool.

— **Encycl.** Ce produit cristallin est âcre, amer, très aromatique; il renferme du phosphore, de l'iode et du brome en quantité dix fois plus grande que l'huile sous le même volume. La quantité varie suivant les huiles : la brune en fournit 4 à 6 pour 100; la blonde 2 à 3 pour 100; la blanche 1,5 à 2 pour 100. On l'administre au moment des repas en capsules contenant 0 gr. 20, qui représentent 5 grammes d'huile, aux doses de 2 capsules (enfants de six à huit ans); 4 capsules (huit à